

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

## MERCREDI 20 FÉVRIER 1918

Partout où la poignée d' « *activistes* », qui ont proclamé la constitution de l'État de Flandre, osent se montrer en public, ils sont l'objet du même accueil qu'il y a quinze jours à Anvers (voir 6 février). Il serait puéril de les suivre partout ; il suffit de noter encore ce qui vient de se passer dans deux villes du pays flamand, Malines et Tirlemont.

A Malines, dimanche dernier (**Note** : 10 février), ces individus escomptaient naïvement un triomphe. Des invitations à leur meeting avaient été distribuées de porte en porte et dans tous les villages de l'arrondissement.

A 9 heures s'amène de Bruxelles le trio De Clercq-Josson-Stevens. Avec quelques complices, ils se forment en un cortège de ... 4 personnes, encadré de soldats allemands baïonnette au canon. La foule accueille cette bande par des huées, des cris hostiles et des coups de sifflet. Devant l'attitude, de minute en minute plus menaçante, de la population, le petit groupe se met au trot. Mais voilà qu'une bagarre éclate et qu'il est dispersé.

De Clercq, Josson et Stevens se garent sur un

trottoir ; ils sont reconnus et roués de coups. Ils s'enfuient vers la Salle de Paris, où doit avoir lieu, entre comparses, « *l'élection des députés et des conseillers provinciaux de Malines* ». Mais déjà 1.500 Malinois remplissent le local ; quelques places réservées, gardées par des soldats allemands baïonnette au canon, sont occupées par douze « *activistes* » de Malines et à peu près autant venus de Bruxelles et de Lierre.

Immédiatement, le jeune avocat Van Kesbeeck se lève et déclare que personne ne parlera si la contradiction n'est pas admise. De Clercq consent et commence à parler de la libération de la Flandre et de la « *tyrannie belge et fransquillonne* ». On le hue presque à chaque mot. Le spectacle est comique : les soldats allemands eux-mêmes, qui ne comprennent rien, ne peuvent s'empêcher de rire avec la foule. Celle-ci, impatientée, réclame M. Van Kesbeeck, qui monte sur l'estrade pour donner la réplique. Il est aussitôt appréhendé par trois individus de Lierre et par quatre soldats qui surgissent de derrière les coulisses et veulent l'empêcher de parler. M. Van Kesbeeck ne se laisse pas faire. Il brandit une lettre écrite par le « *Kreischef* » à l'administration communale de Malines, dans laquelle, à propos d'« *activistes* », il est vaguement question de liberté d'opinion; il exige que M. De Clercq intervienne pour faire respecter sa promesse et la liberté de la parole. Il a finalement gain de cause, et voilà M.

Van Kesbeeck qui y va, de tout coeur, d'une harangue pleine de patriotisme. L'auditoire vibre à l'unisson et éclate en applaudissements frénétiques.

M. l'avocat Deglas propose de passer au vote, qui eut été une excommunication complète des traîtres. M. De Clercq répond qu'il est inutile de voter, « *ce qui vient de se passer prouvant –dit-il–, que Malines n'est pas encore acquis à l'activisme* ».

La salle éclate en bravos que domine bientôt la *Brabançonne*, reprise en chœur dans la rue par la foule qui n'a pas trouvé place au meeting. Les « activistes » criblés de projectiles regagnent la gare au pas de course : là, sous la protection des casques à pointes, ils attendent leur train pendant une heure sans plus oser se montrer.

Incidents pareils à Tirlemont, plus drôles même.

Les trente-cinq activistes – toujours les mêmes – y sont assaillis, dès leur arrivée, par les ouvriers de la « *Raffinerie tirlemontoise* ». Dans la bagarre, les trente-cinq traîtres perdent tous leurs chapeaux. Ils se réfugient dans un café, sous la protection de dix « *polizei* » armés, tandis que la « *Kommandantur* » de l'endroit fait réquisitionner dans un magasin trente-cinq chapeaux pour ses protégés. Les activistes se partagent ce lot hétéroclite de coiffures, puis, protégés par une escouade de soldats, se rendent au local où doit avoir lieu leur meeting et où ils restent entre eux. A

la sortie, une foule hurlante et sifflante les accompagne jusqu'à la gare, où les gaillards restent enfermés pendant trois heures, n'osant plus se montrer de peur d'être lynchés (1).

C'est après des journées de ce genre que l'agence officieuse du gouvernement allemand télégraphie de Bruxelles en Allemagne, en Autriche et dans les pays neutres – comme elle fit le surlendemain des événements d'Anvers – « *que les élections du peuple flamand pour le Conseil des Flandres progressent normalement et que les villes flamandes présentent en ce moment le spectacle de journées d'élections bien belges, avec les bagarres accoutumées consacrées par les usages du pays* ». (Télégramme de l'Agence Wolff, en date du 5 février 1918)

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est le langage que tiennent çà et là, dans des quartiers populaires, certains propagandistes activistes. Il y a quelques jours, au cours d'une réunion dans un cabaret de la rue de l'Escalier, un de ces «*activistes*» (pour eux seuls a été levée l'interdiction de tenir des réunions publiques) a dit :

*“Nous ne faisons pas de politique ; nous sommes des révolutionnaires. Nous reprendrons les charbonnages (Note : mines) du Limbourg qui nous ont, été volés. Ils contiennent pour 80 milliards de combustible ; nous les exploiterons nous-mêmes, ce qui nous permettra d'augmenter la pension des ouvriers et de créer des écoles flamandes. Il nous faut 40 millions*

*pour nos écoles, et si les charbonnages ne les produisent pas assez rapidement, nous les trouverons à l'avenue Louise et dans les banques."*

Ce langage d'anarchiste étant assuré d'une impunité complète, et ceux qui le tiennent étant gavés et choyés par le pouvoir central, beaucoup en concluent que le gouvernement allemand cherche à avoir chez nous des « *boljevicks* » du flamingantisme afin que se produisent en Belgique des courants révolutionnaires analogues à ceux de Russie.

Quoi qu'il en soit, les honnêtes gens de toutes opinions, les groupements de tous les partis, multiplient ici leurs protestations contre l'« *activisme* ». On les fait circuler dans le public par voie de billets autographiés. Les députés, les sénateurs, les mandataires communaux, les commerçants, les industriels, les corps scientifiques répandent par tous les moyens dont ils disposent (en dehors de la presse, qui n'a pas le droit de leur faire écho) le texte de leurs délibérations.

Des localités d'importance secondaire se distinguent par l'énergie et le caractère émouvant de leurs protestations. Quoi de plus beau, par exemple, et de plus noble, que ce passage d'une lettre envoyée le 5 de ce mois au chancelier d'Allemagne par l'administration communale d'Auderghem (2) :

« C'est au grand soleil de la liberté que notre peuple compte étudier et résoudre toutes les questions linguistiques et autres qui pourront se présenter dans son organisation intérieure.

Voilà ce dont vous pourriez vous convaincre, Excellence, en entrant au hasard dans n'importe quel foyer de nos campagnes ou de nos villes ! Vous y verriez le portrait du fils tombé à l'Yser, du père prisonnier en Allemagne, du frère déporté loin des siens ; vous y trouveriez celui de notre grand roi Albert, de notre reine, de nos héros Max, Pirenne et tant d'autres. Mais vous y chercheriez vainement ceux de MM. Tack, Verhees ou autres Borms inconnus.

Et si quelque ouvrier ou paysan a déjà entendu ces noms-là et vous en parle, ce sera pour leur jeter son mépris à la face ; et si cet ouvrier ou paysan est, par hasard, un Flamand, son regard brillera de colère qu'il ait pu se trouver dans la belle race flamande des hommes assez bas pour trahir leur Patrie à l'heure du danger.

Mais tout cela, nous ne pouvons pas le dire : nos libertés n'existent plus : liberté de la presse, liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté d'opinion, tout est vinculé. L'anti-activisme est assimilé au crime envers le pouvoir occupant ! Lorsqu'à l'une de ces réunions où s'agitent les activistes sous la protection des soldats de l'occupant, un Belge, un Flamand écoeuré, leur crie son indignation, ce Flamand est condamné par les tribunaux militaires allemands et le jugement proclame que sa peine est aggravée précisément pour le motif qu'il est Flamand. Ainsi, suivant que l'on est activiste ou non, la qualité de Flamand devient

alternativement un titre de gloire ou une circonstance aggravante ... Nous mêmes, qui ne pouvons plus, aujourd'hui, retenir ce cri de protestation, savons-nous si demain les rigueurs du pouvoir occupant ne s'abattront pas sur nos têtes pour avoir, sur une question belge et purement belge, exprimé l'opinion du pays tout entier ? Ces rigueurs ne seront-elles pas d'autant plus lourdes que le Conseil communal d'Auderghem parle au nom d'une population en partie flamande et que plusieurs des signataires de cette lettre sont des Flamands sincères, convaincus, fiers de ce nom, mais fiers avant tout de leur grande patrie belge. Oui, Belges ! Ce petit mot, c'est notre croix de fer à nous ! Plus que jamais nous l'épinglons sur nos poitrines, fièrement, et il faut plus que les déclamations creuses d'un «*Conseil des Flandres*» pour le souiller ou pour l'en arracher ! »

L'Université de Bruxelles écrit aux membres du Conseil communal :

« Dans la séance du 4 février 1918, le Conseil communal de Bruxelles a décidé à l'unanimité d'adresser, à Son Excellence M. le chancelier de l'Empire allemand, une lettre de protestation contre les actes d'hommes qui, au mépris de la Constitution, du droit international, des enseignements de notre histoire et des vœux de la Nation, travaillent activement à rompre l'unité du pays.

Nous nous trouvons en présence d'une trahison envers la Patrie.

Nous nous félicitons, Messieurs, de l'attitude patriotique que vous avez prise en cette circonstance comme en tant d'autres au cours de ces trois dernières

années, et nous considérons que c'est pour l'Université un honneur et un devoir de s'associer sans réserves aux déclarations des représentants légaux de la capitale.

Le peuple belge, privé de l'exercice de ses libertés constitutionnelles, ne pouvant manifester ses volontés, les groupes de citoyens qui, à des titres divers, peuvent se considérer comme autorisés à traduire les sentiments de leurs compatriotes, ont le devoir de parler.

Comme vous, Messieurs, nous avons la conviction qu'à part une infinie minorité, tous les Belges réproouvent avec indignation les menées séparatistes ; elles sont l'oeuvre de quelques personnalités sans crédit qui ne tiennent leur mandat que d'elles-mêmes et travestissent les sentiments et les désirs des Flamands. Ceux-ci, s'ils pouvaient librement exprimer leur opinion, répudieraient d'une manière éclatante et décisive l'entreprise de dislocation politique qui est tentée aujourd'hui.

Pour nous comme pour vous, le Conseil de Flandres n'a ni autorité légale, ni autorité morale.

L'Université de Bruxelles se rattache par ses origines et par l'organisation de son enseignement aux libres institutions qui sont le plus précieux patrimoine de la Belgique. Au nom de tous ses membres, administrateurs, professeurs et étudiants, nous vous apportons l'assurance qu'elle est et restera inébranlablement fidèle à la cause de la Patrie indépendante, une et indivisible ». (3)

L'Université de Louvain formule sa protestation en termes qui devront toucher personnellement le Chancelier de l'Empire :

« Lors de la visite que Votre Excellence, encore président du Conseil des ministres de S. M. le roi de

Bavière, fit à notre cité et à nos halles saccagées, Elle se réclama, auprès de celui de nos collègues chargé par la Ville de La recevoir, du titre de docteur « *honoris causa* » de l'Université de Louvain (4).

Nous avons ainsi un motif particulier de nous adresser à Elle aujourd'hui. Un crime contre la vérité se commet en Belgique. Nous y laisser impliquer par notre silence, ce serait ruiner l'honneur de la grande institution dont Votre Excellence a voulu partager les palmes académiques. Contre ce crime, nous venons offrir à Votre Excellence l'expression respectueuse mais énergique de notre protestation indignée.

Une poignée de Belges sans mandat se sont laissés emporter par leurs passions jusqu'à proclamer, contre notre gouvernement légitime, l'autonomie de la moitié de nos provinces. Et parce qu'ils sont seuls, dans notre pays occupé, à pouvoir manifester leurs sentiments, ils veulent se faire passer aux yeux du peuple allemand et des peuples étrangers, pour les représentants de l'opinion commune de nos compatriotes.

Les Belges demeurent fidèles à leur Roi et à leur Patrie une et indivisible. Ils refusent de se laisser mutiler. Ils ne veulent pas, ni d'une Flandre autonome, ni d'une Wallonie autonome. Belges ils entendent rester.

Tous, sans exception, les professeurs de l'Université catholique présents à Louvain, partagent ces sentiments et tiennent à le déclarer bien haut à Votre Excellence. Aucun d'eux n'a assisté à la réunion tenue en leur ville, le 3 février, pour faire ratifier la résolution prise à Bruxelles le 2 décembre dernier, par le groupe qui s'intitule le Conseil de **s** Flandres **s**. A cette réunion fermée, seuls quelques obscurs invités étaient admis.

Tel est le plébiscite qu'on prétend organiser. On contraint au silence la masse de nos concitoyens, pour leur prêter devant le monde l'aberration de quelques égarés.

C'est contre ce mensonge criminel que notre conscience de Belges et de catholiques nous fait un impérieux devoir de protester, au nom de la loi morale et au nom des intérêts nationaux de notre peuple.

Pendant trois siècles et demi, l'ancienne Université de Louvain a été un des facteurs les plus puissants de cette unité de vues et de sentiments qui devait devenir la grande assise de la patrie belge. Depuis plus de quatre-vingts ans, l'Alma Mater actuelle, groupant dans son sein la plus grande partie de la population universitaire belge, flamande et wallonne, est restée un des principaux foyers de notre fraternité patriotique. En relations constantes avec nos anciens étudiants répandus par tout le pays pour y constituer les classes dirigeantes, nous savons et nous témoignons comment leur immense majorité demeure aujourd'hui fidèle à l'union nationale qui fait notre force.

Nous ne pouvons pas permettre que, sur nos sentiments et sur les leurs, le monde soit trompé ! »

6 février 1918 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180206%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(1) Dans son numéro 131, le périodique clandestin « **La Revue de la Presse** » a raconté qu'un des «*activistes*» bruxellois malmenés par la population tirlémontoise s'est vu le lendemain, à Bruxelles,

appliquer, par les soins de M. Léo Meert, chef du service de répartition des charbons pour le pays flamand, un emplâtre consistant en ... un billet de 100 marks. Le journal donnait le nom de cet « *activiste* », chef de bureau au ministère flamand de la justice, et ajoutait que dans la lettre accompagnant l'envoi de 100 marks, il était dit que cette somme était allouée au manifestant sur les fonds du service de répartition des charbons ; il ajoutait que c'était aussi la caisse du service flamand des charbons qui donnait de l'argent pour recruter des manifestants activistes.

(2) Elle porte les signatures de MM. Hermann-Debroux, président du Conseil communal ; De Gryse, secrétaire ; Van der Goten et Verrycken, échevins ; Idiers, Crock, Demey, Buntinckx, Bassem, Boon, Schoonejans et Vander Borgh.

(3) Ont signé : les membres du Conseil d'administration et du Conseil académique de l'Université : Paul Héger, L. Leclère, A. Behaegel, L. Steens, Max Hallet, M. Vauthier, E. Spehl, Jules Lameere, Jean Van Langenhove, J. Servais, Paul de Reul, Jean Demoor, E. Tassel, Paul Errera, G. Desmarez, J. Jacobsen, A. Mineur, E. Piérard, O. Lepreux, Louis Wodon, E. Gallemaerts, C. De Keyser.

(4) Le comte von Hertling visita les ruines de Louvain au début de 1916. Il était docteur « *honoris causa* » de l'Université depuis 1898.

## Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez aussi ce que Auguste **VIERSET** dit dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique*** en date du 11 février 1918 (19180211) concernant cette « *élection* » de Malines du 10 février :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180211%20VIERSET%20MES%20SOUVENIRS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%20EN%20BELGIQUE.pdf>

Pour glaner des informations relativement à René **De Clercq**, Maurits **Josson** et Joseph **Stevens**, voir notamment Arthur L. **Faingnaerts**, ***Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18*** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p. ; **e-book** vendu par la **Heruitgeverij**, <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>)

René **De Clercq** : pages 41, 54, 60, 66, 113, 115, 121, 125, 129, 130, 132-134, 136-141, 163, 164, 175, 199, 204, 236, 237, 241, 257, 258, 285, 384, 501-504, 514, 531, 558, 559, 594, 595, 613, 657-662, 677, 681, 683-685, 687, 696, 700, 704, 712, 714-717, 719, 720, 725, 726, 742, 743, 754, 764, 773, 807, 811, 814, 815, 823, 827, 830, 838.

Maurits **Josson** est mentionné aux pages 27, 28, 66, 81, 165, 168, 170, 176, 196, 203, 204, 238, 295, 296, 298, 316, 327, 390, 416, 464, 499, 500, 503, 517, 519, 522, 530, 578, 615, 620, 627, 629, 665, 666, 683, 684, 692, 698, 700, 701, 703-705,

707, 709-711, 715, 718, 737, 753, 858, 868, 871, 872.

Lambrecht **Stevens** est évoqué à la page 278.

Vous pouvez glaner davantage d'informations les concernant dans Jos **MONBALLYU** ; ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via l'ebookshop : [http://bebooks.be/fr/home?id\\_seller=9](http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9)

René **De Clercq** (note 153 ; condamné à la peine de mort le 17/4/1920) : pages 57-59, 81-82, 188, 218, 227, 234.

Maurits **Josson** est évoqué aux pages 47, 60, 67-68 (note 220), 172, 194. Il fut condamné à une « *gewone hechtenis* » (e. a. des dommages et intérêts de 20.000 francs) le 31/05/1920.

Joseph **Stevens** est évoqué, notamment à la page 216. Il fut condamné à 2 ans de prison pour « *aide à l'ennemi* » le 19/01/1920.

Joost Vandommele ; ***René De Clercq in 1918 : een jaar van hoop, illusies en ineenstorting*** (Bijlage van de ***Nieuwsbrief*** 2018 van het René De Clercqgenootschap Deerlijk) :

[www.renedeclercq.be](http://www.renedeclercq.be)

Consultez aussi l'opuscule de Joost **Vandommele** intitulé « ***Heraut van het activisme : René de Clercq in 1917*** » :

[joost.vandommele@skynet.be](mailto:joost.vandommele@skynet.be)

[https://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwi5ILrLtqvSAhUsB8AKHR6WAgSQFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.deerlijk.be%2Fsites%2Fdeerlijk%2Ffiles%2Fmedia%2Frdc\\_in\\_1917\\_heraut\\_van\\_het\\_activisme\\_brochure\\_joost.pdf&usq=AFOjCNFaW7JXvo0BVaGjcuQtMu6aP4Z11w](https://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwi5ILrLtqvSAhUsB8AKHR6WAgSQFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.deerlijk.be%2Fsites%2Fdeerlijk%2Ffiles%2Fmedia%2Frdc_in_1917_heraut_van_het_activisme_brochure_joost.pdf&usq=AFOjCNFaW7JXvo0BVaGjcuQtMu6aP4Z11w)

Voyez « *Les mines du Limbourg* », dans le cadre de « *La politique économique du Conseil de Flandre* », figurant aux pages 283-284 des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)***, qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. « *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »), au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/1917-1918%20MINES%20LIMBOURG%20ARCHIVES%20CONSEIL%20FLANDRE%20pp283-284.pdf>

**NOTA BENE :** La totalité des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)***, op. cit., est disponible (quelque 100 documents) sur

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Son équivalent néerlandophone, ***Het Archief van den Raad van Vlaanderen*** (qui a été publié par den Nationalen Bond voor de Belgische Eenheid ; Brussel, Drukkerij Oud-Huis Th. Dewarichet ; 1929, 222 pages ; « *Bewijsstukken voor de geschiedenis van den oorlog in België* »), sera complété à partir

de février 2018. On peut en effet déjà accéder à « *Geschiedkundig overzicht van het Aktivisme* » (Brussel, Dewarichet-Lamertin ; 1929, 150-V pages), qui constitue la « *inleiding* » (« *introduction* » ; pages 15-69) à ***Het Archief van den Raad van Vlaanderen***. La table des matières détaillée ne figurait pas dans cet ouvrage de 1928.

<http://www.idesetautres.be/upload/GESCHIEDKUNDIG%20OVERZICHT%20VAN%20HET%20AKTIVISME%201929%20INHOUDSTAFEL%20NATIONALE%20BOND%20VOOR%20BELGISCHE%20EENHEID.pdf>

Les 10 (dix) chapitres ont déjà été republiés, séparément, en 2017, sur

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>  
<http://www.idesetautres.be/upload/RAAD%20VAN%20VLAANDEREN%201917-1918%20INLEIDING%20ARCHIEF%201929%20INTERNET%20LINKS%20NAAR%2010%20HOOFDSTUKKEN%20BGOORDEN.pdf>